



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUILLET 2022 A 18 H 30
SALLE MAUD FONTENOY

Mairie de Puy Sanières

L'an deux mil vingt deux, le dix neuf juillet, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Bruno Paris, Maire de la commune.

Présents : ARNOUX Frédéric, BELLINE Thierry, BRUNNER Pascal, GROSJEAN-BRUNNER Agnès DELPHIN Arnaud, MARAVAL Michel, PARIS Bruno, PROST Michel.

Excusés, absents : LAGIER Gabriel (pouvoir à Bruno Paris), LINARES Thibault (pouvoir à Arnaud Delphin), SOUSSEING Francelise,

Secrétaire de séance : BELLINE Thierry

Ordre du jour :

- 1) Approbation compte-rendu du conseil municipal du 10 mai 2022
- 2) Point sur les travaux
- 3) Modification simplifiée du PLU : fin de l'enquête publique
- 4) Sécurité routière : passage des hameaux en agglomération
- 5) Nouveaux statuts du Symenergie05
- 6) Recensement de la population : nomination de l'agent recenseur
- 7) Contrat de formation secrétariat
- 8) Subvention Association Parents d'élèves : organisation de la fête du village
- 9) Place à feux à Chadenas
- 10) Demande Puys'Anim pour formation secouriste
- 11) Questions diverses

Intervention de Téa Lamboray qui vient présenter un projet

Téa Lamboray, résidente sur la commune, compétitrice en Ski Alpin, expose au conseil municipal ses résultats et l'informe que suite à deux blessures elle ne peut rester pour l'instant en équipe de France. Afin de pouvoir la réintégrer elle souhaite partir en Argentine afin de pouvoir s'entraîner dans les meilleures conditions, les stations de ski Européennes ne pouvant plus accueillir les entraînements par manque de neige. Elle indique que ses sponsors interviennent uniquement sur le matériel et qu'il faut qu'elle trouve le financement pour son voyage.

Le conseil municipal décide que l'éventualité d'une aide financière sera votée au prochain conseil sous forme de subvention ou de convention de partenariat, à définir.

1) Approbation compte-rendu du conseil municipal du 10 mai 2022

Le conseil approuve le compte-rendu à 8 voix pour, 2 abstentions (conseillers absents à cette réunion)

2) Point sur les travaux

Frédéric Arnoux fait un point sur les travaux en cours

- Préparation de la fête du village : montage et démontage matériel, entretien abords salle des fêtes etc....
- Travaux entretien du parc en forêt communale qui protège les plantations de mélèzes.
- Entretien stations épuration
- Travaux réseau fibre : la tranchée est terminée, la ligne a été testée le 21 juin dernier. Possibilité d'ouverture des contrats au 21 septembre.
- Branchement adduction d'eau potable d'un particulier aux Truchets
- Surveillance accrue des réservoirs d'eau potable compte-tenu de la sécheresse

3) Modification simplifiée du PLU : fin de l'enquête publique

Le Maire informe le conseil que l'enquête publique s'est bien déroulée conformément aux directives légales.

Considérant que le public a pu prendre connaissance du dossier du 23 mai 2022 au 24 juin 2022 et formuler ses observations selon les modalités suivantes :

Considérant que le public a été mis au courant des dates de cette mise à disposition au moins 8 jours avant son commencement par :

- Voie de presse (Dauphine Libéré : article annonces légales du 16 mai 2022)
- Sur le site internet de la commune
- Par mail (mailing population)

Entendu les avis PPA et les observations apportées lors la mise à disposition, qui justifient quelques modifications mineures de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme (cf. annexe des avis et remarques portés par les PPA et lors de la mise à disposition du dossier ; et des modifications apportées).

Vu le projet de modification simplifiée n°1 du PLU présenté ;

Considérant que la modification simplifiée n°1 du PLU est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 2 abstentions

DECIDE

De tirer le bilan de la mise à disposition conformément au document annexé.

D'approuver telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Puy-Sanières dont les objectifs sont de :

- Ajouter et mettre à jour certaines dispositions générales et/ou définitions du règlement ;
- Apporter des précisions et clarifier certaines règles afin d'améliorer leur application lors notamment des demandes d'autorisation d'urbanisme ;

- Distinguer et proposer des règles adaptées aux panneaux solaires photovoltaïques et thermiques dans l'ensemble des zones ;
- Modifier les règles d'emprise au sol en zone UB ;
- Permettre aux vérandas de déroger à certaines règles tel que l'aspect, dans les zones où elles sont autorisées ;
- Assouplir les règles concernant les annexes des habitations existantes notamment en zone A et N ;
- Préciser les conditions d'autorisation des serres horticoles et maraîchères en zone Ap ;
- Préciser que les règles d'aspects en zones agricoles, ne s'appliquent pas à l'ensemble des serres (domestiques et liées à une exploitation agricole) ;
- Assouplir les règles concernant les balcons en zone A pour les bâtiments agricoles ;
- Ajuster les OAP en permettant notamment l'aménagement des secteurs au fur et à mesure de la réalisation des équipements et en ajustant certains principes d'implantation ;
- Améliorer la compréhension des OAP et clarifier certaines règles et notions telle que celle de « principes » ;
- Corriger si elles apparaissent au cours du travail, les erreurs matérielles ou les besoins de mises à jour des mentions du code de l'Urbanisme.

Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal suivant : Dauphiné Libéré.

Le dossier de la modification simplifiée n°1 du PLU sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Puy-Sanières aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune.

4) Sécurité routière : passage des hameaux en agglomération

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite à la réunion avec le Conseil Départemental, les services de gendarmerie et du SDIS 05, il a été évoqué les problèmes de sécurité routière sur la commune notamment la vitesse excessive dans les hameaux. Afin de pouvoir envisager plusieurs solutions pour pallier à ces désordres avec l'aide technique et financière du département, les voies concernées étant départementales, il convient de classer certains hameaux en agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour, 1 abstention, décide de classer les hameaux des Truchets jusqu'au Bouteils et le hameau du Pibou en 2 zones d'agglomération.

5) Nouveaux statuts du Symnergie05

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SyMEnergie05 du 24 mai 2022 présentant la réforme statutaire adoptée par le Comité syndical le 29 avril dernier, portant sur le changement de nom et d'adresse du syndicat, sur une actualisation consécutive aux évolutions législatives récentes et sur l'ajout de nouvelles compétences.

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des communes adhérentes au SyMEnergie05 de se prononcer dans un délai de trois mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Monsieur Le Maire invite donc le Conseil municipal à délibérer sur ces modifications statutaires

Le Conseil municipal, à 7 voix pour et 3 abstentions

- Approuve les modifications statutaires du SyMEnergie05 présentées,
- Prend acte des changements intervenus dans lesdits statuts.

6) Recensement de la population : nomination de l'agent recenseur

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient de nommer l'agent qui sera chargé au printemps prochain du recensement de la population de Puy Sanières.

Le conseil municipal, à 10 voix pour, décide qu'étant donné que la mairie envisage la formation et le recrutement d'une secrétaire en prévision du départ à la retraite de la secrétaire actuelle, la mission de recensement lui sera proposée.

Par ailleurs le coordonnateur communal chargé de superviser les travaux de recensement sera Thierry BELLINE

7) Contrat de formation secrétariat

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du départ à la retraite dans deux ans de la secrétaire actuelle, il convient de prévoir à l'avance son remplacement. Après renseignements pris il se trouve que la commune peut envisager de recruter quelqu'un en bénéficiant d'aide financière à la formation (400 h) payée par Pôle Emploi à condition qu'elle s'engage à l'embaucher. Il informe le conseil avoir fait une consultation et reçu des candidats.

Il propose Mme Gwenaëlle Brouhouet qui répond parfaitement aux conditions d'accès à cette formation et aux exigences du poste de secrétariat.

Le conseil municipal décide, à 10 voix pour,

- D'approuver le plan de formation proposé en concertation et après accord de Pôle emploi à compter du 1^{er} octobre 2022 (400 heures)
- A l'issue de la formation de procéder au recrutement de cette stagiaire en créant un poste d'adjoint administratif de 28 heures par semaine à compter du 1 janvier 2023.

8) Subvention Association Parents d'élèves : organisation de la fête du village

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'organisation de la fête du village, il convient de voter une subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'Elèves chargée de la dotation du concours de boules.

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour, décide d'allouer une subvention de 600 €.

9) Place à feux à Chadenas

Monsieur Le Maire fait part au conseil des difficultés rencontrées dans la gestion des places à feux sur la commune avec les risques d'incendie. En concertation avec les services du SDIS 05 et de l'ONF il serait plus opportun d'aménager certains sites plutôt que d'interdire tout en sachant que cette interdiction est peu respectée par les usagers.

Le conseil municipal décide, à 10 voix pour, d'aménager et déclarer en préfecture des places à feux sur les sites de Chadenas (bord du lac), Pierre-Plate et l'Ecluse.

10) Demande Puys'Anim pour formation secouriste

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de l'association Puys'Anim concernant une aide à la formation aux premiers secours.

Michel Prost expose au conseil les modalités de cette formation qui coûterait environ 65 € par personne. Il quitte la salle pour la délibération.

Le Conseil trouve la démarche intéressante et décide qu'une aide financière pourra peut-être être accordée sur présentation d'un devis et du nombre de participants intéressés par cette formation.

11) Questions diverses :

- Fête du village : Le Maire remercie les associations et les bénévoles pour leur implication dans l'organisation
- Aménagement du local barbecue : Michel Prost demande quelques aménagements pour plus de commodité ainsi qu'une aide financière pour l'achat d'une friteuse.
- Chorale à tout cœur : le Maire informe le conseil de la demande de l'association de pouvoir organiser les répétitions certains week-end. Le conseil municipal, considérant que les associations communales ne payent pas la salle, priorité est donnée aux locations qui permettent de couvrir une partie des dépenses d'entretien et de fonctionnement. Il leur sera proposé, comme à l'accoutumée des répétitions en semaine sinon d'utiliser l'église avec l'accord du prêtre.
- Route forestière menant à Chadenas : il est fait un état lieu de la route qui est fortement dégradée. L'agent communal est intervenu afin de permettre le passage de la moissonneuse-batteuse et l'accès aux pompiers.
- Subventions pour l'extension de la mairie : Michel Maraval fait le point sur la rentrée des subventions qui a permis le remboursement total du prêt relais. Il conviendrait de se renseigner auprès de la caisse d'épargne afin de pouvoir aussi effectuer un remboursement anticipé sur l'autre emprunt en cours.
- Plan canicule : Bruno Paris fait un point sur les personnes âgées susceptibles de disposer d'une surveillance plus soutenue en cette période de canicule.
- Ouverture boulangerie au four communal des Bouteils : prévue début août : une information sera faite auprès de la population.

Séance levée à 21 h 25
Bruno PARIS, Maire

Le secrétaire de séance, Thierry BELLINE

